

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N° CD257

présenté par  
Mme Bonnet et M. Cordier

-----

#### ARTICLE 14

Rédiger ainsi l'alinéa 38 :

« IV. – L'article L. 126-3 du code rural et de la pêche maritime est abrogé. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la réglementation relative à la protection des boisements linéaire et des haies dans le cadre de l'aménagement foncier.